



Didier Le Gac

*Conseiller général du canton de
Saint-Renan*

Maire de Lampaul-Plouarzel

Quimper, le 11 mars 2009

**Communiqué de Presse de Didier Le Gac,
Président du Groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous »
Au nom des 40 Conseillers généraux de la majorité du Cg29**

Didier Le Gac a rencontré, hier, une délégation de personnels et professeurs de l'IUT de BREST. Ceux-ci lui ont fait part de leurs vives inquiétudes quant au devenir des IUT.

En effet, jusqu'à la mise en application de la loi du 10 août 2007 « liberté et responsabilité des universités » (LRU), les IUT fonctionnaient avec un fléchage national des moyens humains et financiers. Ce système garantissait l'autonomie de fonctionnement de l'IUT.

Avec la loi LRU, le budget de l'IUT dépendra du budget de l'université. Il sera alloué par le président de l'université. Ce système suscite de fortes préoccupations des enseignants, des étudiants, des directeurs d'IUT. En effet, rien ne garantit que les IUT conserveront leurs budgets.

En outre, les IUT étant financés pour partie par la taxe d'apprentissage des industriels, ces derniers contribuent ainsi à l'achat de matériels utiles aux étudiants qui intégreront peut-être à terme leurs entreprises. Cependant, ils ne reverseront plus cette taxe si celle-ci est noyée dans le budget de l'université et ne sert donc plus à l'IUT à proprement parler. Certains industriels, à Brest notamment, ont déjà annoncé leur opposition à ce nouveau mode de financement.

Enfin, les premières estimations sur la mise en place du logiciel « Sympa », pour l'allocation des moyens, font état de coupes budgétaires d'environ 35% et de réduction d'effectifs de 15% en moyenne pour les IUT. Ainsi, pour l'IUT de Brest, cela va se traduire par une réduction de 10% du personnel latos, 30% du personnel enseignant et par une coupe budgétaire de 600.000€. Il sera difficile et même impossible pour cet établissement de maintenir toutes ses formations, quand bien même celles-ci sont reconnues par les chefs d'entreprise locaux. Qui plus est, en instituant une disparité des dotations, donc des formations, ce système risque de remettre en cause du caractère national des diplômes, les DUT.

Ces éléments suscitent des interrogations : Pourquoi vouloir fusionner ainsi deux systèmes universitaires qui ont une vocation et un fonctionnement bien différents ? Pourquoi alors ne pas obliger les universités à garantir les moyens budgétaires des IUT, ce qui passe non pas par une charte de bonne conduite comme cela est prévu, mais par l'adoption d'un décret ?

L'IUT a une spécificité évidente. Il doit donc pouvoir conserver son autonomie dans l'université. C'est un système reconnu, qui fonctionne bien. 80% des étudiants obtiennent leur DUT et l'efficacité des IUT en terme d'insertion professionnelle n'est plus à démontrer.

C'est pourquoi, au nom des 40 Conseillers Généraux du Groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous », profondément attachés au maintien dans l'ensemble du département de cette filière universitaire efficace et exemplaire, Didier le Gac est intervenu auprès de Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour lui demander de maintenir le fléchage des moyens humains et financiers par le ministère. Si celle-ci devait maintenir le fléchage par les présidents d'université, il lui a demandé d'adopter alors un décret qui, par son caractère obligatoire, permettra d'assurer réellement des moyens identiques aux IUT puisque telle est la volonté affichée du gouvernement.



Didier Le Gac

*Conseiller général du canton de
Saint-Renan*

Maire de Lampaul-Plouarzel

*Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement supérieur,
Et de la Recherche
21 rue Descartes
75005 – PARIS*

Quimper, le 11 mars 2009

N/Réf. DLG/KNB/110309

Madame la Ministre,

J'ai eu l'occasion de rencontrer des personnels et professeurs de l'I.U.T. de BREST qui m'ont fait part de leurs vives inquiétudes quant au devenir des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) en général, et des IUT du Finistère en particulier.

En effet, jusqu'à la mise en application de la loi du 10 août 2007 « liberté et responsabilité des universités » (LRU), les IUT fonctionnaient avec un fléchage national des moyens humains et financiers. Ce système garantissait l'autonomie de fonctionnement de l'IUT. Qui plus est, le budget de l'IUT présente une spécificité qui est celle d'être constitué en partie par l'enveloppe du ministère et, pour une autre partie, par une taxe d'apprentissage reversée par les industriels et chefs d'entreprise accueillant les étudiants dans leur établissement.

Aujourd'hui, avec la loi LRU, qui confère aux universités une autonomie de gestion, le budget de l'IUT dépendra de celui de l'université. Il sera alloué par le président de l'université. L'avenir de IUT dépendra donc directement des décisions du président d'université.

Ce système suscite de fortes préoccupations des enseignants, des étudiants, des directeurs d'IUT. En effet, rien ne garantit que les IUT conserveront leurs budgets. Ce n'est pas la charte de bonne conduite transmise à tous les présidents d'université et recteurs d'académie qui est à même de rassurer puisqu'elle n'a pas, en tant que charte, de caractère obligatoire. Dans ce cas, un décret serait nécessaire.

En outre, les IUT étant financés pour partie par la taxe d'apprentissage des industriels, ces derniers contribuent ainsi à l'achat de matériels utiles aux étudiants qui intégreront peut-être à terme leurs entreprises. Cependant, ils ne reverseront plus cette taxe si celle-ci est noyée dans le budget de l'université et ne sert donc plus à l'IUT à proprement parler. Certains industriels, à Brest notamment, se sont déjà prononcés contre ce nouveau mode de financement des IUT.

Par ailleurs, il est précisé que les universités verront leur budget augmenter de 15%. Mais, dans la mesure où la loi LRU leur a également transféré la compétence pour l'entretien des bâtiments, il s'agit en réalité, non pas d'une augmentation budgétaire, mais de dépenses supplémentaires qui, au final, vont considérablement grever le budget de l'université.

En tout état de cause, les premières estimations sur la mise en place du logiciel « Sympa », pour l'allocation des moyens, font état de coupes budgétaires d'environ 35% et de réduction d'effectifs de 15% en moyenne pour les IUT. Ainsi pour l'IUT de Brest par exemple, cela va se traduire par une réduction de 10% du personnel Iatos, 30% du personnel enseignant et par une coupe budgétaire de 600.000 €. Il sera difficile et même impossible pour cet établissement de maintenir toutes ses formations, quand bien même celles-ci sont reconnues par les chefs d'entreprise locaux.

Enfin, en instituant une disparité des dotations, donc des formations, cette réforme risque d'avoir pour conséquence de remettre en cause du caractère national des diplômes, les DUT.

Ces éléments suscitent donc des interrogations : Pourquoi vouloir fusionner ainsi deux systèmes universitaires qui ont une vocation et un fonctionnement bien différents ? Pourquoi alors ne pas obliger les universités à garantir les moyens budgétaires des IUT, ce qui passe par l'adoption d'un décret ?

L'IUT a une spécificité évidente. En tant que tel, il doit pouvoir conserver son autonomie dans l'université. C'est un système reconnu, qui fonctionne bien. 80% des étudiants obtiennent leur DUT et l'efficacité des IUT en terme d'insertion professionnelle n'est plus à démontrer.

Aussi, et au nom des 40 Conseillers Généraux du Groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous », profondément attachés au maintien dans l'ensemble du département de cette filière universitaire efficace et exemplaire, je vous demande de maintenir le fléchage budgétaire des moyens humains et financiers par le ministère et non par les présidents d'université. Mais, si le fléchage devait être en définitive attribué aux IUT par les présidents d'université, je vous demande de bien vouloir assurer le maintien de moyens identiques aux IUT grâce à l'adoption d'un décret, c'est-à-dire d'une norme réglementaire au caractère obligatoire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier, ainsi que de bien vouloir me tenir informé des suites qui y seront apportées et, dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Didier LE GAC
Conseiller Général de Saint-Renan
Président du Groupe
Finistère à gauche, Finistère pour tous

